

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS CONTRE LA MONTRE Commission Cyclospor UFOLEP45

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

- pas de condition particulière pour participer à ce championnat.
- l'épreuve sera ouverte aux départements extérieurs (avec un classement).

CHAMPIONNAT REGIONAL

- pas de condition particulière pour participer à ce championnat.

CHAMPIONNAT NATIONAL

- avoir participé au championnat départemental ou régional contre la montre, pour poser sa candidature à la sélection.

- aucune dérogation ne sera accordée (voir le règlement national).

A noter : tout engagement devra être fait par le responsable des engagements du club qui en prendra toute la responsabilité.

CRITERES DE SELECTION AU CHAMPIONNAT NATIONAL CONTRE LA MONTRE Commission Cyclospor UFOLEP45

La commission cyclospor établira les sélections au championnat national en fonction des critères ci-après et du nombre de cycloportifs à sélectionner (quotas nationaux) :

- le champion régional contre la montre.
- le champion départemental contre la montre.
- le classement du championnat régional contre la montre.
- le classement du championnat départemental contre la montre.
- la catégorie de valeur.
- le nombre de participations aux épreuves dans le Loiret.
- en cas d'égalité, la commission cyclospor statuera (notamment : résultats saison – participations et résultats saison précédente).